

Vendredi 30 Octobre, nous avons signé l'accord **PERCO** ainsi que l'avenant concernant les jours de CET.

Qu'est-ce que le PERCO ?

Un dispositif de Plan d'Épargne Retraite Collectif. Comme son nom l'indique, ce dispositif vient en complément du dispositif de cotisation de retraite voulu par les entreprises suite aux modifications du régime de retraite des IEG.

Contrairement à la cotisation de retraite supplémentaire obligatoire, le PERCO est basé sur des versements volontaires des salariés avec des mesures incitatives comme :

- **La possibilité d'un versement de 10 jours de CET au titre de 2009 (modification de l'avenant accord CET), avant fin décembre une fenêtre de placement s'ouvrira.**
- **Versement possible de l'intéressement dès 2010 avec un abondement à 150 %.**
- **Versement des jours de CET à concurrence de 10 jours pour 2010 abondés à 20 %.**

Enfin, rappelons que ce produit pourra se transformer en rente pour ceux qui auront au moins vingt ans de versement. Pour les autres, une sortie en capital non fiscalisé, hormis CSG et RDS, sera la solution la plus intéressante.

Nous avons également signé cet accord pour que les seniors (+ de 45 ans) qui seront fortement impactés par les mesures de modification du régime de retraite, puissent s'y retrouver en fin de carrière.

Les cas de déblocage par anticipation restent les suivants :

- Acquisition de la résidence principale,
- Fin de droit chômage,
- Invalidité et décès,
- Surendettement.

Les négociateurs FO se sont opposés à tous produits à risques financiers.

Aujourd'hui seuls des produits sans risques vous seront proposés.

Ceci devrait garantir votre épargne pour l'avenir.

Dans ces conditions puisque nous constatons **un plus** pour les salariés du groupe,

FO Energie et Mines a signé cet accord PERCO.

Une notice plus détaillée vous sera adressée très bientôt par le prestataire teneur de compte.

Cette notice vous expliquera plus précisément la mécanique de ce PERCO.

BON PERCO à TOUS.